|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | Description: Description: !UNLOGO | |  | Description: E:\Logos\UNESCO (black).jpg | FAO-LOGO |  | **BES** |
|  |  | | | | | **IPBES**/8/7 | |
|  | | [**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/WebView/89752D0EE42F5EDF852575EC006B64B1?OpenDocument) | | | | Distr. générale  23 mars 2021  Français  Original : anglais | |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique

et politique sur la biodiversité  
et les services écosystémiques

Huitième session

En ligne, 14–24 juin 2021

Point 8 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-2)\*

Renforcement des capacités, consolidation   
de la base de connaissances et appui   
à l’élaboration des politiques

Travaux en matière de renforcement des capacités, consolidation de la base de connaissances et appui à l’élaboration des politiques : produits et plans de travail

Note du secrétariat

Introduction

1. Dans sa décision IPBES-7/1, la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (la « Plateforme »), lors de sa septième session, a adopté le programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030 (le « programme de travail glissant »). Les six objectifs du programme de travail sont les suivants : objectif 2 (renforcer les capacités) ; objectif 3 (consolider la base des connaissances), qui englobe les objectifs 3 a) (travaux avancés sur les connaissances et les données) et 3 b) (reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux) ; objectif 4 (fournir une aide à l’élaboration des politiques), qui englobe les objectifs 4 a) (travaux avancés sur les moyens d’action, les outils d’appui à l’élaboration des politiques et les méthodes), 4 b) (travaux avancés sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques) et 4 c) (travaux avancés sur les valeurs multiples).
2. Dans la même décision, la Plénière a prorogé le mandat des équipes spéciales sur le renforcement des capacités (sect. III de la décision), sur les connaissances et les données et sur les savoirs autochtones et locaux (sect. IV), et a créé une équipe spéciale sur les outils et méthodes d’élaboration des politiques et une autre sur les scénarios et les modèles (sect. V), pour la réalisation des objectifs correspondants du programme de travail. Elle a également prié les équipes spéciales d’établir des produits spécifiques pour chacun des sujets prioritaires énumérés au paragraphe 8 du programme de travail[[2]](#footnote-3), pour examen à sa huitième session.
3. Le mandat général des équipes spéciales, établi à l’annexe II de la décision IPBES-7/1, prévoit que chaque équipe spéciale devra, notamment, faire régulièrement rapport sur l’état d’avancement de ses activités et, en consultation avec le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau, élaborer et mettre à jour un plan de travail qui définit clairement des échéances et des produits au regard des sujets et objectifs pertinents énoncés dans le programme de travail glissant, de sorte que la Plénière puisse régulièrement l’examiner.
4. Afin d’adapter l’ordre du jour de la huitième session de la Plénière au temps limité disponible pour la réunion en ligne, la Plénière est invitée à examiner pour approbation les plans de travail provisoires pour la période intersessions 2021–2022 et de reporter à la neuvième session l’examen des produits pour les objectifs 2, 3 et 4 du programme de travail glissant ainsi que l’approbation des plans de travail pour la période intersessions 2022–2023. Les activités au titre des plans de travail provisoires, qui sont spécifiques à la période intersessions concernée, sont présentées en lien avec les projets de produits énumérés au début de chaque section, qui sont formulés en termes généraux et pourraient s’appliquer à toute la durée du programme de travail. Les plans de travail ont été établis en partant du principe que la Plénière approuvera à sa huitième session la réalisation de l’évaluation thématique des liens d’interdépendance entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé (ci-après l’« évaluation des questions interdépendantes ») et de l’évaluation thématique des causes profondes de la perte de biodiversité et des moteurs de la transformation ainsi que des mesures pouvant être prises pour concrétiser la Vision 2050 pour la biodiversité (ci-après l’« évaluation des changements transformateurs »).
5. Les plans de travail provisoires pour la période intersessions 2021–2022 et les projets de plan de travail pour la période 2022–2023 sont exposés ci-après.

I. Aperçu

1. Les sections qui suivent exposent les propositions d’activités en vertu des objectifs 2 à 4 du programme de travail glissant pour la période intersessions 2021–2022 soumises pour approbation par la Plénière, ainsi que les projets d’activités pour la période intersessions 2022–2023 fournis à la Plénière à titre d’information.
2. Outre les activités présentées ci-après, chaque équipe spéciale doit organiser une réunion en présentiel afin de coordonner ses travaux pendant chaque période intersessions, en plus des réunions en ligne habituelles.
3. Les activités seront mises en œuvre par les équipes spéciales compétentes, avec le concours des groupes d’appui technique correspondants sous la direction du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Bureau. La Plénière recevra, à sa neuvième session :
   1. Pour examen :
      1. le cadre sur l’avenir de la nature pour l’élaboration de scénarios de la biodiversité et des services écosystémiques, élaboré par l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles (à finaliser à l’issue d’un processus de consultation en 2021) ;
      2. les produits pour les objectifs 2 à 4 du programme de travail glissant ;
      3. les plans de travail des équipes spéciales pour la période intersessions 2022–2023 ;
   2. Pour information :
      1. un rapport sur la mise en œuvre des activités pour la période intersessions  
         2021–2022 ;
      2. une version révisée de la politique de gestion des données et de la vision à long terme en matière de gestion des données, qui ont été réexaminées et approuvées par le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau.

II. Renforcement des capacités

A. Introduction

1. Comme suite à la décision IPBES-7/1, l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités a préparé un ensemble de produits pour l’objectif 2 du programme de travail glissant, qui porte sur le renforcement des capacités, à savoir :
   1. Pour l’objectif 2 a) : un apprentissage et un engagement améliorés ;
      1. la mise en œuvre du programme de bourses de recherche ;
      2. une formation spécifique et des activités de familiarisation pour les experts de la Plateforme et d’autres personnes prenant part à l’interface science-politiques, et l’élaboration et la promotion de webinaires et autres ressources en ligne ;
      3. des réunions du dialogue science-politiques avec des correspondants nationaux pour renforcer les capacités et faire en sorte que les pouvoirs publics participent davantage à la production et à l’adoption des produits et processus de la Plateforme ;
      4. des ateliers pour les jeunes afin de renforcer la participation de ces derniers aux travaux de la Plateforme et de favoriser la réalisation des évaluations parmi les jeunes, d’autres personnes et organisations ;
   2. Pour l’objectif 2 b) : un accès facilité aux compétences d’experts et à l’information ;
      1. un appui à la réalisation d’évaluations et d’autres produits approuvés ;
      2. la promotion de communautés de praticiens ;
      3. la convocation du forum sur le renforcement des capacités pour favoriser le dialogue ainsi que la mise en place et le renforcement d’une collaboration avec d’autres organisations et institutions aux fins de la mise en œuvre du plan glissant de renforcement des capacités de la Plateforme ;
   3. Pour l’objectif 2 c) : des capacités nationales et régionales renforcées :

Des activités destinées à encourager la création de plateformes et de réseaux et la réalisation d’évaluations science-politiques pour la biodiversité et les services écosystémiques aux niveaux national, sous-régional et régional.

1. Des informations relatives aux activités mises en œuvre au cours de la période intersessions 2019–2021 et une illustration des activités possibles en lien avec les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs sont fournies dans le document IPBES/8/INF/9.

B. Plan de travail provisoire pour la période intersessions 2021–2022 (pour approbation)

1. Objectif 2 a) : apprentissage et engagement améliorés

1. Les activités destinées à mettre en œuvre le programme de bourses de recherche comprendront :
   1. Pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs :
      1. la publication d’un appel à nomination de candidats par les gouvernements et organisations et la sélection d’un maximum de 12 boursiers pour chaque évaluation, par les comités de direction pertinents ;
      2. l’organisation d’une « journée d’initiation » pour les boursiers des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;
      3. la participation des boursiers aux premières réunions d’auteurs des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;
   2. pour les évaluations des valeurs, de l’utilisation durable et des espèces exotiques envahissantes : la participation des boursiers de l’évaluation de l’utilisation durable (11 boursiers, sélectionnés en 2018) à la troisième réunion d’auteurs de l’évaluation ;
   3. l’organisation d’un atelier annuel de formation pour les boursiers ;
   4. la fourniture d’un appui au réseau d’anciens et de boursiers de la Plateforme.
2. Des activités spécifiques de formation et de familiarisation à l’intention des experts de la Plateforme et d’autres personnes prenant part à l’interface science-politiques, et l’élaboration et la promotion de webinaires et autres ressources en ligne qui comprendront :
   1. l’élaboration et la promotion de webinaires, d’outils en ligne et de vidéos, par exemple pour introduire des orientations concernant la préparation des évaluations de la Plateforme pour les nouveaux experts de cette dernière et d’autres personnes prenant part à l’interface science-politiques ;
   2. la fourniture d’un appui aux activités de formation pertinentes facilitées par la Plateforme et mises au point par d’autres organisations et institutions.
3. Les prochaines réunions du dialogue science-politiques avec des correspondants nationaux pour renforcer les capacités et faire en sorte que pouvoirs publics participent davantage à l’établissement et à l’adoption des produits et processus de la Plateforme seront organisées :
   1. lors de la période d’examen du rapport de cadrage de l’évaluation des entreprises et de la biodiversité (prévue sous forme de réunion en ligne) ;
   2. lors de la période d’examen du cadre sur l’avenir de la nature, que l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles est en train d’élaborer (prévue sous forme de réunion en ligne) ;
   3. lors du deuxième examen externe de l’évaluation des espèces exotiques envahissantes (prévu sous forme de réunion en présentiel).
4. Un atelier pour les jeunes visant à renforcer la participation des jeunes aux travaux de la Plateforme et de faciliter la réalisation des évaluations parmi les jeunes, d’autres personnes et d’organisations sera organisé.

2. Objectif 2 b) : accès facilité aux compétences d’experts et à l’information

1. Les activités d’appui à la réalisation d’évaluations approuvées et d’autres produits comprendront :
   1. la publication d’un appel à contributions pour faciliter la réalisation d’évaluations et d’autres produits de la Plateforme ;
   2. la fourniture d’un appui pour la réalisation des activités pour les produits de la Plateforme organisées par d’autres organisations.
2. Les activités visant à promouvoir les communautés de praticiens comprendront :
   1. l’élaboration d’un guide sur la manière dont les communautés de praticiens[[3]](#footnote-4) peuvent participer aux travaux de la Plateforme ;
   2. l’encouragement des communautés de praticiens existantes pour qu’elles facilitent l’accès à l’expertise et aux informations intéressant la Plateforme.
3. Une cinquième réunion du forum sur le renforcement des capacités sera convoquée pour favoriser le dialogue ainsi que la mise en place et le renforcement d’une collaboration avec d’autres organisations et institutions aux fins de la mise en œuvre du plan glissant de renforcement des capacités de la Plateforme.

3. Objectif 2 c) : capacités nationales et régionales renforcées

1. L’équipe spéciale encouragera la mise en place de plateformes, de réseaux et d’évaluations science-politiques pour la biodiversité et les services écosystémiques aux niveaux national, sous-régional et régional, en particulier en facilitant l’échange de connaissances et de compétences entre les principaux acteurs des plateformes science-politiques existantes et ceux qui souhaitent créer une nouvelle plateforme, sur la manière d’appuyer les travaux de la Plateforme et de diffuser et promouvoir des exemples de bonnes pratiques. Dans le cadre de ces travaux, un atelier de dialogue en ligne sera organisé.

C. Projet de plan de travail pour la période intersessions 2022–2023 (pour information)

1. Objectif 2 a) : apprentissage et engagement améliorés

1. Les activités pour la mise en œuvre du programme de bourses de recherche comprendront :
   1. pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs : la participation des boursiers à la deuxième réunion des auteurs de ces évaluations ;
   2. pour les évaluations des espèces exotiques envahissantes : la participation des boursiers (12 boursiers, sélectionnés en 2019) à la troisième réunion d’auteurs de l’évaluation ;
   3. la participation des boursiers de l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles (5 boursiers, sélectionnés en 2019) pour assister à une réunion de travail ou à un atelier sur les scénarios et les modèles ;
   4. l’organisation d’un atelier annuel de formation pour les boursiers,
   5. la fourniture d’un appui au réseau d’anciens et de boursiers de la Plateforme ;
2. Des activités spécifiques de formation et de familiarisation pour les experts de la Plateforme et d’autres personnes prenant part à l’interface science-politiques, et l’élaboration et la promotion de webinaires et d’autres ressources en ligne qui comprendront :
   1. la poursuite de l’élaboration et de la promotion de webinaires, d’outils en ligne et de vidéos ;
   2. la fourniture ultérieure d’un appui aux activités de formation pertinentes facilitées par la Plateforme et mises au point par d’autres organisations et institutions.
3. Les réunions régionales et/ou globales du dialogue science-politiques avec des correspondants nationaux pour renforcer les capacités et accroître la participation du gouvernement à la production et à l’adoption des produits et processus de la Plateforme seront prévues.
4. L’équipe spéciale continuera de renforcer la participation des jeunes aux travaux de la Plateforme et de soutenir la réalisation des évaluations parmi les jeunes, d’autres personnes et organisations, en prévoyant un atelier pour les jeunes.

2. Objectif 2 b) : accès facilité aux compétences d’experts et à l’information

1. Les activités de soutien à la réalisation d’évaluations approuvées et d’autres produits comprendront :
   1. la publication d’un appel à contributions pour faciliter la réalisation d’évaluations et d’autres produits de la Plateforme ;
   2. la fourniture d’un appui pour la réalisation d’activités pour les produits de la Plateforme organisées par d’autres organisations.
2. Des activités pour promouvoir les communautés de praticiens les encourager à faciliter l’accès à l’expertise et aux informations pertinentes de la Plateforme seront organisées.
3. Une sixième réunion du forum sur le renforcement des capacités sera convoquée pour favoriser le dialogue ainsi que la mise en place et le renforcement d’une collaboration avec d’autres organisations et institutions aux fins de la mise en œuvre du plan glissant de renforcement des capacités de la Plateforme.

3. Objectif 2 c) : capacités nationales et régionales renforcées

1. L’équipe spéciale continuera d’encourager la mise en place de plateformes et de réseaux et la réalisation d’évaluations science-politiques pour la biodiversité et les services écosystémiques aux niveaux national, sous-régional et régional, en particulier en facilitant l’échange de connaissances et de compétences entre les principaux acteurs des plateformes science-politiques existantes et ceux qui souhaitent créer une nouvelle plateforme, sur la manière d’appuyer les travaux de la Plateforme et de diffuser et promouvoir des exemples de bonnes pratiques.

III. Travaux avancés sur les connaissances et les données

1. La présente section présente les activités relevant de l’objectif 3 a), travaux avancés sur les connaissances et les données. Les activités seront réalisées par l’équipe spéciale sur les connaissances et les données, divisée en deux sous-groupes, l’un sur les moyens de favoriser la production de connaissances et l’autre sur la gestion des données, afin de mettre en œuvre les deux axes de travail de l’objectif 3 a).

A. Travaux avancés sur les moyens de favoriser la production des connaissances

1. Introduction

1. Comme suite à la décision IPBES-7/1, le sous-groupe sur les moyens de favoriser la production de connaissances de l’équipe spéciale sur les connaissances et les données a préparé un ensemble de produits sur les aspects liés aux moyens de favoriser la production de connaissances de l’objectif 3 a) du programme de travail glissant (travaux avancés sur les connaissances et les données), à savoir : 
   1. l’examen et la poursuite de la mise au point du processus visant à favoriser la production de nouvelles connaissances, des orientations évolutives et un modèle destiné à aider les auteurs des évaluations à recenser les lacunes en matière de connaissances, sur la base des enseignements tirés des évaluations en cours ;
   2. la fourniture d’un soutien aux auteurs des évaluations pour recenser les lacunes en matière de connaissances, notamment par l’établissement d’une liste de lacunes liées aux connaissances dans le cadre des évaluations, en utilisant les orientations et le modèle ;
   3. la promotion de la prise en considération des lacunes recensées en matière de connaissances par les organisations et initiatives externes pertinentes ;
   4. le suivi de l’incidence des efforts concernant les moyens de favoriser la production de connaissances pour combler efficacement les lacunes recensées.
2. Des informations relatives aux activités mises en œuvre au cours de la période intersessions 2019–2021 ainsi qu’un exposé des activités possibles en lien avec les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs sont fournis dans le document IPBES/8/INF/11.

2. Plan de travail provisoire pour la période intersessions 2021–2022 (pour approbation)

1. L’équipe spéciale examinera et poursuivra la mise au point du processus visant à favoriser la production de nouvelles connaissances, les orientations évolutives et le modèle destiné à soutenir les auteurs des évaluations dans le recensement des lacunes en matière de connaissances, sur la base des enseignements tirés des évaluations en cours.
2. Les activités destinées à fournir un soutien aux auteurs des évaluations dans le cadre du processus de recensement des lacunes en matière de connaissances, notamment par l’établissement d’une liste de lacunes liées aux connaissances dans le cadre des évaluations, en utilisant les orientations et le modèle, comprendront :
   1. des séances en ligne ou en présentiel relatives aux évaluations des valeurs, de l’utilisation durable et des espèces exotiques envahissantes ;
   2. des séances en ligne ou en présentiel relatives aux premières réunions des auteurs des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs.
3. Les activités visant à promouvoir la prise en considération des lacunes recensées en matière de connaissances par les organisations et initiatives externes pertinentes comprendront :
   1. des dialogues régionaux en ligne ou en présentiel avec les programmeurs et les bailleurs de fonds sur la production de nouvelles connaissances, principalement axés sur les lacunes recensées dans l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme et, lorsque de telles lacunes ont été recensées, sur les évaluations régionales. Ces dialogues seront également l’occasion de présenter séparément les lacunes recensées dans le rapport de l’atelier de la Plateforme sur la biodiversité et les pandémies (IPBES/8/INF/5), en utilisant les clauses de non-responsabilité appropriées ;
   2. des échanges d’informations avec les programmeurs et les bailleurs de fonds sur les projets lancés sur la base des lacunes recensées dans les évaluations achevées.
4. Le suivi de l’incidence des efforts concernant les moyens de favoriser la production de connaissances pour combler efficacement les lacunes recensées comprendra :
   1. la mise en œuvre d’un plan de suivi relatif aux moyens de favoriser la production de nouvelles connaissances sur la base des lacunes recensées dans les évaluations de la Plateforme ;
   2. une mise à jour du plan de suivi fondée sur les enseignements tirés, si nécessaire.

3. Projet de plan de travail pour la période intersessions 2022–2023 (pour information)

1. L’équipe spéciale examinera et poursuivra la mise au point du processus visant à favoriser la production de nouvelles connaissances, les orientations évolutives et le modèle destiné à soutenir les auteurs des évaluations dans le recensement des lacunes en matière de connaissances, sur la base des enseignements tirés des évaluations en cours.
2. Les activités destinées à fournir un soutien aux auteurs des évaluations dans le cadre du processus de recensement des lacunes en matière de connaissances, notamment dans l’établissement d’une liste de lacunes liées aux connaissances dans le cadre des évaluations en cours, en utilisant les orientations et le modèle, comprendront :
   1. des séances en ligne ou en présentiel relatives à l’évaluation des espèces exotiques envahissantes ;
   2. des séances en ligne ou en présentiel relatives à la deuxième réunion des auteurs des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs.
3. Les activités visant à promouvoir la prise en considération des lacunes recensées en matière de connaissances par les organisations et initiatives externes pertinentes comprendront :
   1. des dialogues régionaux en ligne ou en présentiel avec les programmeurs et les bailleurs de fonds sur la production de nouvelles connaissances, principalement axés sur les lacunes recensées dans les évaluations des valeurs et de l’utilisation durable ;
   2. des échanges d’informations avec les programmeurs et les bailleurs de fonds sur les projets lancés sur la base des lacunes recensées dans les évaluations achevées.
4. Le suivi de l’incidence des efforts concernant les moyens de favoriser la production de connaissances pour combler efficacement les lacunes recensées comprendra :
   1. la mise en œuvre d’un plan de suivi relatif au moyens de favoriser la production de nouvelles connaissances sur la base des lacunes recensées dans les évaluations de la Plateforme ;
   2. une mise à jour du plan de suivi fondée sur les enseignements tirés, si nécessaire.

B. Travaux avancés sur la gestion des données

1. Introduction

1. Comme suite à la décision IPBES-7/1, le sous-groupe sur la gestion des données de l’équipe spéciale sur les connaissances et les données a préparé un ensemble de produits sur les aspects liés à la gestion des données de l’objectif 3 a) du programme de travail glissant (travaux avancés sur les connaissances et les données), à savoir :
   1. une politique de gestion des données et une vision à long terme de la gestion des données ;
   2. la fourniture d’un soutien aux auteurs des évaluations sur les aspects liés à la politique de gestion des données et à la production, à la gestion, au traitement et à la livraison des produits de la Plateforme ;
   3. la recherche et l’établissement de collaborations avec des initiatives et des prestataires de services externes sur les données, notamment l’observation géospatiale et de la Terre, des visualisations infographiques et cartographiques, et des systèmes et services Web.
2. Des informations relatives aux activités mises en œuvre au cours de la période intersessions 2019–2021 et un exposé des activités possibles en lien avec les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs sont fournis dans le document IPBES/8/INF/11.

2. Plan de travail provisoire pour la période intersessions 2021–2022 (pour approbation)

1. Les activités liées à la politique de gestion des données et à la vision à long terme de la gestion des données comprendront :

L’examen et la poursuite de la mise au point de la politique de gestion des données de la Plateforme, le soutien et le suivi de sa mise en œuvre dans tous les objectifs de la Plateforme et le développement d’une vision à long terme de la gestion des données.

1. Les activités visant à soutenir les évaluations des valeurs, de l’utilisation durable, des espèces exotiques envahissantes, des questions interdépendantes et des changements transformateurs sur les aspects liés à la politique de gestion des données et à la production, à la gestion, au traitement et à la livraison des produits de la Plateforme comprendront :
   1. un appui continu concernant la mise en œuvre de la politique de gestion des données, notamment l’élaboration de rapports de gestion des données ;
   2. un appui continu concernant le traitement des données spatiales, notamment les variables et indicateurs essentiels définis par télédétection ;
   3. un appui continu concernant la technologie avancée des données pour favoriser le processus d’évaluation.
2. L’équipe spéciale cherchera et nouera des collaborations avec des initiatives et des prestataires de services externes sur les données, notamment l’observation géospatiale et de la Terre, des visualisations infographiques et cartographiques, et des systèmes et services Web.

3. Projet de plan de travail pour la période intersessions 2022–2023 (pour information)

1. Les activités liées à la politique de gestion des données et à la vision à long terme de la gestion des données comprendront :

La révision de la politique de gestion des données de la Plateforme, le soutien et le suivi de sa mise en œuvre, et la poursuite du développement d’une vision à long terme de la gestion des données.

1. Les activités visant à soutenir les évaluations des espèces exotiques envahissantes, des questions interdépendantes et des changements transformateurs sur les aspects liés à la politique de gestion des données et à la production le traitement et la livraison des produits de la Plateforme comprendront :
   1. un appui continu concernant la mise en œuvre de la politique de gestion des données, notamment l’élaboration de rapports de gestion des données ;
   2. un appui continu concernant le traitement des données spatiales, notamment les variables et indicateurs essentiels définis par télédétection ;
   3. un appui continu concernant la technologie avancée des données pour favoriser le processus d’évaluation.
2. L’équipe spéciale continuera de rechercher et de nouer des collaborations avec des initiatives et des prestataires de services externes sur les données, notamment l’observation géospatiale et de la Terre, des visualisations infographiques et cartographiques, et des systèmes et services Web.

IV. Reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux

A. Introduction

1. Comme suite à la décision IPBES-7/1, l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux a préparé un ensemble de projets de produits pour l’objectif 3 b) du programme de travail glissant (reconnaissance et utilisation améliorées des systèmes de savoirs autochtones et locaux), à savoir :
   1. la mise en œuvre de l’approche de la Plateforme concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux ;
   2. la poursuite de la mise au point des orientations méthodologiques sur la mise en œuvre de l’approche de la Plateforme concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux.
2. Des informations relatives aux activités mises en œuvre au cours de la période intersessions 2019–2021 ainsi qu’un exposé des activités possibles en lien avec les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs sont fournis dans le document IPBES/8/INF/10.

B. Plan de travail provisoire pour la période intersessions 2021–2022 (pour approbation)

1. Les activités relatives à la mise en œuvre de l’approche de la Plateforme concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux comprendront :
   1. la création de groupes d’experts pour les évaluations :

La diffusion de l’appel à candidatures destiné aux experts et aux boursiers pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs au moyen de réseaux pertinents afin d’encourager les candidatures d’experts des savoirs autochtones et locaux et d’experts en savoirs autochtones et locaux ; la fourniture d’une assistance au Groupe d’experts multidisciplinaire pour la mise en œuvre du processus visant à combler les lacunes concernant l’expertise de ces groupes d’experts chargés des évaluations, le cas échéant ;

* 1. un appui aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations :
     1. la création de groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;
     2. la fourniture d’un soutien aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations des valeurs, de l’utilisation durable, des espèces exotiques envahissantes, des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;
     3. une aide aux évaluations en cours par le recours à plusieurs types de preuves sur les savoirs autochtones et locaux ;
  2. des appels à contributions sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs afin d’améliorer davantage la bibliothèque et le fichier d’experts en matière de savoirs autochtones et locaux de la Plateforme ;
  3. des ateliers de dialogue avec des experts en savoirs autochtones et locaux et des membres des peuples autochtones et des communautés locales :
     1. un atelier de dialogue en ligne concernant le processus de cadrage de l’évaluation sur les entreprises et la biodiversité ;
     2. des ateliers de dialogue en présentiel visant à formuler des questions clés sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;
     3. un atelier de dialogue en présentiel pour l’examen de la deuxième version des projets de chapitre et de la première version du projet de résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation des espèces exotiques envahissantes ;
  4. un examen par les pairs des évaluations :
     1. un examen par les pairs réalisé par l’équipe spéciale chargée du projet de document de cadrage de l’évaluation sur les entreprises et la biodiversité et la diffusion de l’invitation à l’examen au moyen de réseaux pertinents ;
     2. un examen par les pairs réalisé par l’équipe spéciale chargée de la deuxième version des projets de chapitre et de la première version du projet de résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation des espèces exotiques envahissantes et la diffusion de l’invitation à l’examen au moyen de réseaux pertinents ;
  5. un mécanisme participatif :
     1. une collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales dans le cadre d’événements parallèles lors de réunions pertinentes ;
     2. un suivi des processus nationaux et locaux concernant les conclusions des évaluations, incluant les décideurs, les peuples autochtones et les communautés locales ;
     3. la poursuite de la création de la section sur les savoirs autochtones et locaux du site Web de la Plateforme afin d’améliorer la facilité d’utilisation et l’affichage des informations ;
     4. la poursuite de l’élaboration d’une stratégie de communication et de mobilisation pour les partenaires stratégiques et les partenaires appuyant l’initiative   
        (par ex. le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les services écosystémiques) ;
     5. le suivi de la participation des experts en savoirs autochtones et locaux et des experts des savoirs autochtones et locaux aux processus de la Plateforme ;
     6. un examen, avec l’équipe spéciale sur les données, des options permettant de rendre la bibliothèque de documents sur les savoirs autochtones et locaux de la Plateforme accessible au public ;
  6. la fourniture d’un soutien aux travaux d’autres équipes spéciales concernant les aspects liés aux savoirs autochtones et locaux, notamment l’organisation d’un atelier de consultation relatif au cadre sur l’avenir de la nature du point de vue des savoirs autochtones et locaux.

1. L’équipe spéciale poursuivra la mise au point des orientations méthodologiques sur la mise en œuvre de l’approche de la Plateforme concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux, comme l’exigent les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs.

C. Projet de plan de travail pour la période intersessions 2022–2023 (pour information)

1. Les activités relatives à la mise en œuvre de l’approche de la Plateforme concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux comprendront :
   1. un appui aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations :
      1. la fourniture d’un soutien aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations des espèces exotiques envahissantes, des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;
      2. une aide aux évaluations en cours en utilisant plusieurs types de preuves sur les savoirs autochtones et locaux ;
   2. des ateliers de dialogue avec des experts en savoirs autochtones et locaux et des membres des peuples autochtones et des communautés locales :

des ateliers de dialogue en présentiel pour l’examen de la première version des projets de chapitre des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;

* 1. un examen par les pairs des évaluations :

un examen par les pairs réalisé par l’équipe spéciale chargée de la première version des projets de chapitre des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs et la diffusion de l’invitation à l’examen au moyen de réseaux pertinents ;

* 1. un mécanisme participatif :
     1. la collecte et la diffusion de documents présentant un intérêt pour les peuples autochtones et les communautés locales à partir des évaluations de l’utilisation durable et des valeurs ;
     2. une collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales dans le cadre d’événements parallèles lors de réunions pertinentes ;
     3. un suivi des processus à l’échelle nationale et locale concernant les conclusions des évaluations, incluant les décideurs, les peuples autochtones et les communautés locales ;
     4. le suivi de la participation des experts en savoirs autochtones et locaux et des experts des savoirs autochtones et locaux aux processus de la Plateforme ;
  2. la fourniture d’un appui aux travaux d’autres équipes spéciales concernant les aspects liés aux savoirs autochtones et locaux.

1. L’équipe spéciale poursuivra la mise au point des orientations méthodologiques sur la mise en œuvre de l’approche de la Plateforme concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux, tel que requis.

V. Travaux avancés sur les moyens d’action et les outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques

A. Introduction

1. Comme suite à la décision IPBES-7/1, l’équipe spéciale sur les outils et méthodes d’élaboration des politiques a préparé un ensemble de produits pour l’objectif 4 a) du programme de travail glissant (travaux avancés sur les moyens d’action et les outils et méthodes d’appui à l’élaboration des politiques), à savoir :
   1. la promotion et l’appui de l’utilisation des conclusions des évaluations de la Plateforme dans la prise de décision ;
   2. l’accroissement de l’intérêt stratégique des évaluations de la Plateforme ;
   3. la fourniture d’un appui aux auteurs des chapitres sur les politiques dans les évaluations de la Plateforme ;
   4. la maintenance du portail d’aide à l’élaboration des politiques en tant que centre documentaire pour les produits de la Plateforme.
2. Des informations relatives aux activités mises en œuvre au cours de la période intersessions 2019–2021 ainsi qu’une illustration des activités possibles en lien avec les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs sont fournies dans le document IPBES/8/INF/13.

B. Plan de travail provisoire pour la période intersessions 2021–2022 (pour approbation)

1. Les activités relatives à la promotion et à l’appui de l’utilisation des conclusions des évaluations de la Plateforme dans la prise de décision comprendront :
   1. l’organisation d’un maximum de quatre ateliers de dialogue avec les acteurs de l’interface science-politiques pour promouvoir l’utilisation des conclusions des évaluations thématiques, régionales et mondiales achevées de la Plateforme dans la prise de décision, notamment l’interaction avec des plateformes et des réseaux existants. Les ateliers de dialogue se tiendront en ligne ou en présentiel, dans la mesure du possible, dans le cadre d’une réunion régionale ou sous-régionale existante ou parallèlement à celle-ci ;
   2. une contribution des apports liés à l’appui à l’élaboration des politiques dans les activités de renforcement des capacités, notamment celles liées aux plateformes ou aux réseaux science-politiques nationaux, sous-régionaux ou régionaux ou aux évaluations nationales des écosystèmes ;
   3. la fourniture d’un soutien pour renforcer la base de données de suivi des incidences de la Plateforme (TRACK, disponible à l’adresse https://ipbes.net/fr/track), notamment en envisageant d’élaborer des études de cas illustrant l’utilisation des évaluations de la Plateforme achevées dans la prise de décision ;
   4. l’exploration des possibilités et des modalités éventuelles visant à accroître l’utilisation des produits de la Plateforme au moyen de processus intergouvernementaux à l’échelle mondiale, régionale et sous-régionale ;
   5. le repérage de possibilités d’activités visant à renforcer l’utilisation des évaluations de la Plateforme dans la prise de décision, en s’appuyant sur les résultats de l’analyse des réponses à l’enquête sur l’utilisation des évaluations de la Plateforme dans l’élaboration des politiques à l’échelle infranationale ou nationale (voir IPBES/8/INF/13).
2. Les activités visant à accroître l’utilité des évaluations de la Plateforme pour l’élaboration des politiques comprendront :
   1. la mise au point d’une stratégie visant à accroître davantage la participation des praticiens au processus d’évaluation ;
   2. un examen par les pairs réalisé par les membres de l’équipe spéciale chargée du projet de rapport de cadrage pour une évaluation des entreprises et de la biodiversité ;
   3. un examen par les pairs réalisé par les membres de l’équipe spéciale chargée de la deuxième version des projets de chapitre et de la première version du projet de résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation des espèces exotiques envahissantes.
3. Les activités visant à fournir un soutien aux auteurs des chapitres sur les politiques dans les évaluations de la Plateforme comprendront :
   1. l’organisation de webinaires pour les auteurs des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs sur la base des orientations méthodologiques concernant l’évaluation des moyens d’action et la promotion de l’utilisation d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques grâce aux évaluations de la Plateforme ;
   2. la fourniture d’un soutien pour le recensement des lacunes en matière de connaissances liées aux politiques dans les évaluations de la Plateforme grâce au processus dirigé par l’équipe spéciale sur les connaissances et les données.
4. L’équipe spéciale entretiendra le portail d’aide à l’élaboration des politiques en tant que centre documentaire pour les produits de la Plateforme.

C. Projet de plan de travail pour la période intersessions 2022–2023 (pour information)

1. Les activités relatives à la promotion et à l’appui de l’utilisation des conclusions des évaluations de la Plateforme dans la prise de décision comprendront :
   1. l’organisation d’ateliers de dialogue supplémentaires avec les acteurs de l’interface science-politiques pour promouvoir l’utilisation des conclusions des évaluations thématiques, régionales et mondiales achevées de la Plateforme dans la prise de décision, notamment l’interaction avec des plateformes et des réseaux existants. Les ateliers de dialogue se tiendront en ligne ou en présentiel, dans la mesure du possible, dans le cadre d’une réunion régionale ou sous-régionale existante ou parallèlement à celle-ci ;
   2. une contribution des apports liés à l’appui à l’élaboration des politiques dans les activités de renforcement des capacités, notamment celles liées aux plateformes ou aux réseaux science-politiques nationaux, sous-régionaux ou régionaux ou aux évaluations nationales des écosystèmes ;
   3. la fourniture d’un soutien supplémentaire pour renforcer la base de données de suivi des incidences de la Plateforme (TRACK) ;
   4. la mise en œuvre de certaines activités visant à renforcer l’utilisation des évaluations de la Plateforme dans la prise de décision, en s’appuyant sur les résultats de l’analyse des réponses à l’enquête sur l’utilisation des évaluations de la Plateforme dans l’élaboration des politiques à l’échelle infranationale ou nationale.
2. Les activités visant à accroître l’utilité des évaluations de la Plateforme pour l’élaboration des politiques comprendront un examen par les pairs réalisé par les membres de l’équipe spéciale chargée de la première version des projets de chapitre des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs.
3. Les activités visant à fournir un soutien aux auteurs des chapitres sur les politiques dans les évaluations de la Plateforme comprendront :
   1. l’organisation de webinaires pour les auteurs des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs sur la base des orientations méthodologiques concernant l’évaluation des moyens d’action et la promotion de l’utilisation d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques grâce aux évaluations de la Plateforme ;
   2. la fourniture d’un soutien pour le recensement des lacunes en matière de connaissances liées aux politiques dans les évaluations de la Plateforme grâce au processus dirigé par l’équipe spéciale sur les connaissances et les données.
4. L’équipe spéciale continuera d’entretenir le portail d’aide à l’élaboration des politiques en tant que centre documentaire pour les produits de la Plateforme.

VI. Travaux avancés sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques

A. Introduction

1. Comme suite à la décision IPBES-7/1, l’équipe spéciale sur les scénarios et les modèles a préparé un ensemble de produits pour l’objectif 4 b) du programme de travail glissant (travaux avancés sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques), à savoir :
   1. la fourniture d’un appui relatif aux scénarios et aux modèles pour les évaluations de la Plateforme ;
   2. la promotion de la poursuite de l’établissement de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de la Plateforme.
2. Des informations relatives aux activités mises en œuvre au cours de la période intersessions 2019–2021 ainsi qu’un exposé des activités possibles en lien avec les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs sont fournies dans le document IPBES/8/INF/14.

B. Plan de travail provisoire pour la période intersessions 2021–2022 (pour approbation)

1. Les activités visant à fournir un soutien relatif aux scénarios et aux modèles pour les évaluations de la Plateforme comprendront :
   1. la diffusion de l’appel à candidatures destiné aux auteurs et aux boursiers pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs au moyen de réseaux pertinents afin d’encourager l’intégration d’experts dans les scénarios et les modèles. La fourniture d’une assistance au Groupe d’experts multidisciplinaire pour la mise en œuvre du processus visant à combler les lacunes concernant l’expertise de ces groupes d’experts chargés des évaluations, le cas échéant ;
   2. l’organisation de webinaires pour les auteurs des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs afin de soutenir l’établissement de chapitres de scénarios pour ces évaluations sur la base de l’évaluation méthodologique des scénarios et des modèles ;
   3. un examen par les pairs réalisé par l’équipe spéciale chargée du projet de document de cadrage de l’évaluation sur les entreprises et la biodiversité et la diffusion de l’invitation à l’examen au moyen de réseaux pertinents ;
   4. un examen par les pairs réalisé par l’équipe spéciale chargée de la deuxième version des projets de chapitre et de la première version du projet de résumé à l’intention des décideurs de l’évaluation des espèces exotiques envahissantes et la diffusion de l’invitation à l’examen au moyen de réseaux pertinents ;
   5. la publication d’articles dans des revues évaluées par des pairs pour stimuler l’établissement de scénarios et de modèles adaptés aux évaluations de la Plateforme, et pour tester la mise en œuvre du projet de cadre sur l’avenir de la nature et des méthodes d’établissement de scénarios narratifs, le cas échéant ;
   6. la fourniture d’un soutien à toutes les évaluations de la Plateforme en cours concernant l’utilisation des scénarios actuellement disponibles, y compris ceux élaborés par les évaluations à l’échelle mondiale précédentes et le cadre des voies socioéconomiques partagées (SSP) évalué par le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat.
2. Les activités visant à favoriser la poursuite de l’établissement de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de la Plateforme comprendront :
   1. la poursuite de l’élaboration du cadre sur l’avenir de la nature pour favoriser l’élaboration de la prochaine génération de scénarios en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques pour examen par la Plénière lors de sa neuvième session, et des orientations méthodologiques connexes, qui seront présentées à la Plénière pour information lors de cette même session ; une consultation concernant le projet de cadre sur l’avenir de la nature et les orientations méthodologiques avec les gouvernements (examen écrit et atelier de dialogue science-politiques en ligne avec des correspondants nationaux) ;
   2. l’organisation d’un atelier de dialogue en ligne avec des experts en savoirs autochtones et locaux et des représentants des peuples autochtones et des communautés locales pour recueillir des commentaires concernant le cadre sur l’avenir de la nature et les orientations méthodologiques ;
   3. la fourniture continue d’un soutien aux études de cas menées par des groupes de modélisation afin de tester la mise en œuvre du projet de cadre sur l’avenir de la nature pour suivre la première partie de l’atelier de modélisation tenu en janvier 2021 et en vue de sa deuxième partie prévue pour 2022 ;
   4. la poursuite du perfectionnement des exemples à l’appui de l’avenir de la nature (appelés « textes explicatifs ») pour présenter à la communauté scientifique au sens large des moyens possibles d’utiliser le cadre sur l’avenir de la nature pour imaginer un nouvel avenir souhaitable pour la nature.

C. Projet de plan de travail pour la période intersessions 2022–2023 (pour information)

1. Les activités visant à fournir un soutien relatif aux scénarios et aux modèles pour les évaluations de la Plateforme comprendront :
   1. l’organisation de webinaires pour les auteurs des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs afin de soutenir l’établissement de chapitres de scénarios pour ces évaluations sur la base de l’évaluation méthodologique des scénarios et des modèles ;
   2. un examen par les pairs réalisé par l’équipe spéciale chargée de la première version des projets de chapitre des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs et la diffusion de l’invitation à l’examen au moyen de réseaux pertinents ;
   3. la publication d’articles dans des revues évaluées par des pairs pour stimuler l’établissement de scénarios et de modèles adaptés aux évaluations de la Plateforme, et pour mieux illustrer la mise en œuvre du cadre sur l’avenir de la nature et des méthodes d’établissement de scénarios narratifs, le cas échéant ;
   4. la fourniture d’un soutien aux évaluations des espèces exotiques envahissantes, des questions interdépendantes et des changements transformateurs concernant l’utilisation des scénarios actuellement disponibles, y compris ceux élaborés par les évaluations à l’échelle mondiale précédentes et le cadre des voies socio‑économiques partagées (SSP) évalué par le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat.
2. Les activités visant à favoriser la poursuite de l’établissement de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de la Plateforme comprendront :
   1. la poursuite de la mise au point des orientations méthodologiques liées au cadre sur l’avenir de la nature ;
   2. l’organisation de la deuxième partie de l’atelier avec les communautés de la modélisation (atelier en présentiel) pour recueillir des commentaires sur les orientations méthodologiques liées à l’utilisation du cadre sur l’avenir de la nature et pour faciliter l’élaboration d’études de cas qui seraient disponibles pour les évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;
   3. un travail de sensibilisation concernant le cadre sur l’avenir de la nature pour favoriser la mise en œuvre du cadre et des méthodes d’établissement de scénarios narratifs par diverses parties prenantes, par ex. par la publication d’articles dans des revues évaluées par des pairs (par exemple, sur la modélisation du cadre sur l’avenir de la nature et des exemples à l’appui de l’avenir de la nature), qui présenteraient à la communauté scientifique au sens large des moyens possibles d’utiliser le cadre sur l’avenir de la nature pour imaginer un nouvel avenir souhaitable pour la nature.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/8/1. [↑](#footnote-ref-2)
2. Les trois sujets prioritaires sont : a) comprendre l’importance de la biodiversité dans la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030 ; b) comprendre les causes profondes de l’érosion de la biodiversité et les déterminants des changements transformateurs et les solutions pour réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité ; et c) mesurer l’impact et la dépendance des entreprises à l’égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations. [↑](#footnote-ref-3)
3. Dans ce contexte, les communautés de praticiens sont des groupes d’experts, de décideurs et/ou de praticiens qui s’emploient à améliorer l’accès à l’expertise et aux informations sur un sujet ou un domaine prioritaire spécifique, tant pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme que pour accroître la portée et l’incidence des produits du programme de travail. [↑](#footnote-ref-4)